

Thème 1

Comprendre un régime politique : la démocratie

Introduction

Quelles sont les valeurs et les caractéristiques majeures qui fondent un système politique démocratique ?

La démocratie moderne se dessine progressivement entre héritages antiques et adaptations aux enjeux contemporains [Chapitre 1]. Face aux épreuves de l'histoire, les démocraties modernes ont connu autant d'avancées que de reculs [Chapitre 2]. Les régimes autoritaires concurrents et les tensions internes interrogent le modèle démocratique : la construction européenne, ses modalités et objectifs, sont remis en cause [Chapitre 3].

Penser la démocratie : entre démocratie directe et représentative

Synthèse de cours

Introduction

Abraham Lincoln définit la démocratie comme « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » dans son célèbre discours de Gettysburg en 1863. S'il met l'accent sur la participation du peuple, le parlementarisme et les élections ne sont pas apparus d'un coup. Leurs origines remontent à la Grèce antique où une démocratie directe mais limitée est instaurée (I). Au temps des Lumières les caractéristiques majeures des régimes démocratiques sont définies (II). Ces évolutions aboutissent à l'instauration de régimes démocratiques consacrant le choix de la représentation (III).

Notions du chapitre : démocratie directe, semi-directe ou participative, souveraineté populaire ou nationale, État de droit, séparation des pouvoirs, droits fondamentaux, représentation, régime parlementaire, présidentiel ou semi-présidentiel.

I. Aux origines antiques de la démocratie

A. L'invention de la démocratie en Grèce

La célèbre formule de Lincoln est ainsi proche du **sens étymologique du mot « démocratie »** qui vient de « *démos* » en grec, le peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens riches ou pauvres, et de « *kratos* », le pouvoir. La « *demokratia* » peut ainsi se traduire par **le pouvoir du peuple**.

La démocratie est un régime dans lequel la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens sans distinction. Ainsi, la démocratie dans le monde grec antique, s'oppose à la **monarchie** (le pouvoir d'un seul) et à l'**oligarchie** (le pouvoir d'un groupe particulier).

Au VIII^e siècle av. J.-C. est fondée la cité-État d'Athènes, Athènes est alors gouvernée par un groupe d'aristocrates. Les crises sociales et épisodes de tyrannies poussent des hommes d'État à associer les citoyens aux prises de décisions politiques. Au début du V^e siècle av. J.-C., les guerres contre les Perses donnent au peuple un rôle essentiel : leurs victoires ouvrent **l'âge d'or de la démocratie athénienne**.

Zoom personnage



Les réformateurs athéniens

- ⊗ L'archonte Dracon en -621 instaure le principe de l'« *isonomia* » : les citoyens sont tous égaux devant la loi.
- ⊗ Solon en -594 met en œuvre des réformes : annulation des dettes des petits paysans, abolition de l'esclavage pour dettes, création d'un conseil délibératif (*Boulê*) et d'un tribunal populaire (*Héliée*). Mais les citoyens sont répartis en 4 classes censitaires selon leurs revenus : le système oligarchique est maintenu.
- ⊗ Clisthène en -508 permet la naissance de la démocratie : il répartit les citoyens en 10 tribus territoriales. Peu importe leur fortune : tous les citoyens font partie d'une même tribu. Cette réforme permet l'application du principe d'isonomie et affaiblit la puissance des grandes familles aristocratiques.

Les fondements de la démocratie athénienne sont définis :

- l'égalité devant la loi (*isonomia*) ;
- la liberté de parole politique (*iségoria*) ;
- les pouvoirs de l'Assemblée populaire (*Ecclesia*) sont renforcés, comme ceux de la *Boulê* (conseil de 500 citoyens préparant les travaux de l'*Ecclésia*).

Athènes est **une démocratie directe** :

- les magistrats sont tirés au sort pour un an parmi les citoyens ;
- les magistrats reçoivent un « *misthos* », indemnité financière, permettant à tous les citoyens de participer à la vie publique.
- les décisions sont prises à main levée à l'*Ecclésia*.

Ce principe démocratique est néanmoins limité, Athènes est **une démocratie fermée** :

- les femmes, les enfants, les étrangers et esclaves sont exclus ;
- la citoyenneté est limitée aux hommes en âge d'être soldats, libres de naissance et de parents « purement » athéniens ;
- seuls 10 % de la population athénienne fait partie du corps des citoyens (soit 40 000 citoyens au V^e siècle).

B. À Rome : la République sans la démocratie

Rome modifie son système politique en -509 : la République (« *res publica* », la chose publique) remplace la royauté. Il s'agit **d'une république de type aristocratique** dirigée par des magistrats nommés pour un an de façon collégiale.

Les citoyens les plus fortunés participent aux affaires publiques :

- Les Comices (assemblées) où les citoyens sont répartis dans des tribus en fonction de leur fortune (5 classes censitaires). Les 2 premières classes votent en premier, les citoyens des autres classes ne sont pas appelés.
- Les magistratures annuelles les plus importantes sont accordées aux citoyens de la 1^{re} classe.
- Les membres du Sénat, la plus haute autorité romaine, sont issus des grandes familles aristocratiques.

Si comme à Athènes, un homme né de père citoyen devient citoyen romain à l'âge adulte, la **citoyenneté est plus ouverte** :

- Elle peut être donnée aux habitants des cités de l'Empire, aux élites barbares alliées, aux soldats des troupes auxiliaires.
- En 212, l'empereur Caracalla accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire.

La **citoyenneté est plus restreinte** et ne s'accompagne pas de droits politiques. La naissance et la fortune restent primordiales pour s'occuper des affaires publiques. Ainsi, la démocratie n'a jamais été instaurée à Rome.

C. Déclin ou renaissance de la démocratie au Moyen Âge ?

Une **société hiérarchisée** organisée en 3 ordres se met en place. La monarchie féodale s'organise : au sommet, le roi, puis les nobles vassaux. Les rois renforcent leur pouvoir (droit divin).

Mais des organisations restent fondées sur **un système d'élection et d'assemblées** :

- C'est le cas des communes en Italie à partir du XII^e siècle : des pratiques démocratiques populaires sont instaurées dans le cadre des cités-États.
Exemple Florence.
- En Europe, les communautés villageoises s'organisent : des assemblées d'habitants décident l'organisation des récoltes, certaines s'affranchissent des droits seigneuriaux.
- Les guildes de métiers obtiennent des règlements spéciaux.
- Les abbayes fonctionnent selon un principe électif et collégial.

Zoom événement



La naissance du parlementarisme

- En Angleterre, le roi Jean sans Terre subit une révolte des bourgeois et barons alliés qui l'obligent à signer la *Magna Carta* en 1215. Le Parlement anglais naît, il restreint les pouvoirs royaux et reconnaît les libertés individuelles. La *Grande Charte* est à l'origine de l'*Habeas Corpus Act* (1679) avec la reconnaissance du principe d'égalité devant la loi : aucun homme ne peut être arrêté sans jugement, la loi est la même pour tous.

II. Les fondements de la démocratie moderne

A. Lumières et idéaux démocratiques

En Angleterre, la **Glorieuse Révolution (1688)** marque la fin de l'absolutisme. **L'instauration du *Bill of Rights* (1689)** limite le pouvoir du roi et réaffirme l'autorité du Parlement pour contrôler les lois et les impôts. Des élections libres sont assurées, la doctrine de la souveraineté du peuple est établie.

L'exemple anglais nourrit les Lumières. Des philosophes **critiquent le pouvoir absolu du roi, l'arbitraire, les privilèges** de la noblesse et du clergé. Denis Diderot (1713-1784), dans *l'Encyclopédie*, affirme qu'« aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres ».

Pour garantir cette égalité, **John Locke** (1632-1704) énonce les **droits naturels** de l'homme et évoque l'existence d'un « **contrat social** » entre les hommes et le gouvernement. Les premiers concèdent une part de leur souveraineté au pouvoir librement, lequel en retour garantit ces droits naturels.

Plus tard **Montesquieu** (1689-1755) montre la **nécessité de séparer les pouvoirs**, lesquels concentrés entre les mêmes mains font courir le risque de dérive autoritaire : « le pouvoir arrête le pouvoir » (*De l'Esprit des lois*, XII-4).

Zoom notion



Les trois pouvoirs

- ③ Le pouvoir législatif promulgue les règles générales s'imposant à tous les sujets : c'est le pouvoir de faire les lois.
- ③ Le pouvoir exécutif aspire à faire appliquer les règles fondamentales : c'est le pouvoir de faire exécuter les lois.
- ③ Le pouvoir judiciaire intervient en cas de litiges entre les sujets : c'est le pouvoir de sanctionner les manquements aux lois.

B. Un État de droit

Pour J. Locke, seule la **création d'un droit partagé et respecté par tous** permet aux hommes d'être libres. Seul un État de droit peut faire respecter cette exigence.

La **Constitution est garante des droits fondamentaux** avec l'instauration d'une **autorité administrative indépendante** vérifiant la conformité des lois. Pour permettre à chacun de faire valoir ses droits, l'ensemble des pouvoirs se conforment à ces règles supérieures.

Cette **hiérarchie de normes** est une des garanties de l'État de droit. Les normes édictées ne sont valables que si elles respectent ces règles supérieures.

Un tel modèle implique une **justice indépendante** des pouvoirs législatif et exécutif.

C. La souveraineté populaire

Pour **Jean-Jacques Rousseau** (1712-1778) **chaque citoyen détient une part de cette souveraineté**, qui est une et indivisible. Elle s'exprime par la volonté générale qui résulte de la délibération de tous les citoyens assemblés. Rousseau est hostile au système représentatif et à tout ce qui divise la souveraineté du peuple.

L'idée de démocratie directe se heurte à de nombreuses limites :

- Si à Athènes, l'*Ecclésia* a pu s'assembler sur la colline de la Pnyx (6 000 citoyens sur 30 000 au IV^e siècle av. J.-C.), la taille des États modernes empêche la réalisation de cet idéal démocratique.
- **Autre limite : les compétences limitées du citoyen.** Rousseau reconnaît que ce gouvernement parfait ne convient qu'à un « peuple de dieux ».

Zoom notion

Démocratie directe et semi-directe

- ⊗ La démocratie directe est un régime politique dans lequel le peuple exerce directement le pouvoir, sans l'intermédiaire de représentants. Le peuple participe directement au pouvoir législatif. Elle se caractérise par : l'égalité politique des citoyens, la délibération et la prise de décision en assemblée, le mandat impératif, la rotation des mandats.
- ⊗ La démocratie semi-directe qualifie les régimes représentatifs : le peuple désigne ses représentants et participe à la fonction législative également par les référendums ou un droit de veto ou d'initiative populaire.
- ⊗ Des mécanismes d'initiative populaire permettent de renforcer la participation des citoyens : on parle alors de démocratie participative.

- Tous les régimes démocratiques proclament la souveraineté du peuple. L'expression de cette souveraineté passe par un droit de vote pour chaque citoyen (suffrage universel) par lequel un mandat impératif est remis aux élus. Si les élus s'écartent de la volonté du peuple, les électeurs peuvent le révoquer.

III. Les régimes démocratiques en pratique

A. Des systèmes représentatifs

La théorie de la souveraineté nationale est préférée à celle de la souveraineté populaire (art. 3 de la *Déclaration des droits de l'Homme* de 1789) : elle n'est pas exercée directement par le peuple mais **dans le cadre d'une démocratie représentative**.

Cette théorie considère que la volonté des représentants équivaut à celle des représentés et de la Nation tout entière. Le mandat des élus est **un mandat représentatif, et non plus impératif**. Ils ne sont plus responsables devant leurs électeurs, mais seulement devant la Nation.